

L'efficacité du secteur public

Estimer l'efficacité consiste à évaluer le rapport entre les intrants investis et les extrants (ou produits) obtenus grâce à ces ressources. Améliorer cet indicateur afin de mieux maîtriser les dépenses est un objectif crucial pour les pays de l'OCDE. Les crises budgétaires auxquelles ont été confrontés de nombreux pays tant avant qu'après la grande récession économique et financière ont placé les performances du secteur public sur le devant de la scène.

Les indicateurs d'efficacité comparent les évaluations relatives aux extrants aux évaluations relatives aux intrants. En les réunissant, ils permettent d'exprimer les deux dimensions de l'efficacité, à savoir l'efficacité technique (ou opérationnelle) et l'efficacité allocative. L'évaluation des performances doit se baser sur l'efficacité économique (ou efficacité au regard du coût), qui est le produit de l'efficacité opérationnelle et de l'efficacité allocative.

Des indicateurs d'efficacité sont ici présentés pour la santé, l'éducation, la justice et l'administration fiscale ; pour ces domaines, on dispose en effet de données sur les intrants et les extrants, et un consensus est en train de s'établir entre les pays sur des méthodes d'évaluation de l'efficacité permettant des comparaisons internationales.

La santé

Il existe plusieurs indicateurs de l'efficacité des soins de santé, au sein desquels la durée moyenne de séjour (DMS) à l'hôpital joue un rôle clé. Toutes choses égales par ailleurs, un séjour plus court est censé diminuer le coût par sortie et déplacer les soins du cadre hospitalier vers des cadres moins onéreux. Toutefois, un séjour plus court exige généralement une intensité de services plus élevée et coûte plus cher par journée d'hospitalisation. Un séjour trop court peut aussi compromettre les résultats obtenus sur le plan de la santé ou s'avérer préjudiciable au confort du patient ou à son rétablissement. En 2011, la durée moyenne de séjour à l'hôpital, toutes causes confondues, était de huit jours dans l'OCDE. C'est au Mexique et en Turquie que cette durée était la plus courte, puisqu'elle s'établissait à moins de la moitié de la moyenne OCDE. C'est au Japon qu'elle était la plus longue, avec près de 18 jours, soit plus du double de la moyenne OCDE. Au cours des dix dernières années, la DMS a baissé dans la plupart des pays, passant de 9.2 jours en 2000 à 8.0 jours en 2011. Au niveau du système, des facteurs comme des directives sur les pratiques ou les systèmes de paiement influent sur la durée de séjour. Au Japon, par exemple, l'offre abondante de lits et la structure des frais hospitaliers incitent les hôpitaux à garder les patients plus longtemps.

Le secteur de la justice

Des attentes fortes pèsent sur les pouvoirs publics afin qu'ils assurent une justice efficace et réactive pour éviter aux citoyens qui la saisissent des délais et des coûts supplémentaires, notamment au niveau de leurs frais de représentation en justice. Un indicateur central de l'efficacité des systèmes judiciaires civils peut être obtenu en associant le coût d'un procès, en pourcentage du montant de la demande (l'intrant), à la durée moyenne d'un procès en première instance (l'extrait) dans le pays considéré. Des tribunaux plus lents font baisser la confiance en la justice et, à long terme, peuvent faire grimper les coûts pour les entreprises et décourager les investissements privés. Des procès plus longs signifient également un fardeau économique plus lourd tant

pour les citoyens que pour les pouvoirs publics. Dans les pays membres de l'OCDE, le coût d'un procès atteint en moyenne 19 % du montant de la demande, et les premières instances durent en moyenne environ huit mois. La Corée, la Nouvelle-Zélande et la Norvège obtiennent les meilleurs résultats, alors que les procès sont plus longs et plus coûteux en République slovaque. Par ailleurs, des frictions institutionnelles et une répartition géographique inégale des ressources judiciaires semblent constituer les principales raisons de la durée considérable des procès en première instance en Italie. Toutefois, les comparaisons de l'efficacité dans ce secteur ne doivent pas être interprétées comme des indicateurs de la qualité de service, de la garantie d'une procédure régulière ou de la qualité des décisions des tribunaux.

L'éducation

Le développement et l'accumulation du capital humain sont essentiels pour assurer l'existence d'une main d'œuvre hautement qualifiée et bien équipée pour soutenir la concurrence sur le marché international du travail et pour exercer une citoyenneté active au sein de démocraties sachant répondre à ses besoins. L'acquis scolaire des individus est considéré comme un indicateur pertinent des résultats obtenus sur le plan de la production de capital humain. Lorsqu'il est comparé au montant de la dépense cumulée par élève au niveau national (c'est-à-dire les ressources affectées à l'enseignement), il peut jeter un éclairage sur les systèmes qui assurent les services les plus efficaces. On constate une corrélation positive entre le niveau de compétence en lecture et en mathématiques mesuré par l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) et les dépenses consacrées aux études primaires et secondaires, même si cette relation semble particulièrement avérée lorsque les niveaux de dépense cumulée par élève sont faibles (OCDE, PISA à la loupe 13). En plus du montant des dépenses, les résultats des élèves dépendent aussi, entre autres, de la qualité des enseignants, du milieu socio-économique individuel et des pratiques de gestion des établissements d'enseignement. Des pays comme la Corée, la Finlande et la Nouvelle-Zélande ont des dépenses par élève inférieures à la moyenne OCDE, mais obtiennent de meilleurs résultats. En revanche, l'Autriche et le Luxembourg affichent des résultats en dessous de la moyenne en dépit d'une dépense par élève plus élevée.

L'administration fiscale

Les impôts prélevés sur les citoyens et les entreprises représentent la principale ressource sur laquelle s'appuient les pouvoirs publics pour assurer la prestation des services publics. Le ratio relatif aux coûts de recouvrement est un indicateur d'efficacité couramment employé par les administrations fiscales ; il compare les coûts d'administration annuels au montant total des recettes obtenues durant l'exercice. Toutes choses égales par ailleurs, une baisse de ce ratio peut dénoter une réduction des coûts relatifs (c'est-à-dire un gain d'efficacité) ou une discipline fiscale accrue (c'est-à-dire un gain d'efficacité). On observe pour la plupart des pays une tendance à la stabilité ou à la baisse entre 2005 et 2008, très probablement attribuable à une réduction des coûts. Certaines administrations fiscales ont en revanche connu une inversion de la tendance entre 2008 et 2011, avec une hausse du ratio vraisemblablement due à la réduction des recettes fiscales au lendemain de la crise économique. Il faut néanmoins comparer

l'efficience des administrations fiscales avec prudence. En effet, les ratios d'efficience ici présentés sont influencés par les différences de taux d'imposition et la charge fiscale globale votée par le parlement ; par des différences au niveau de l'éventail et de la nature des impôts prélevés ; par la conjoncture macroéconomique, qui influe sur les recettes fiscales ; et par des différences au niveau de la structure sous-jacente des coûts pouvant être dues aux dispositifs institutionnels (par exemple, une administration des recettes partagée entre de multiples organismes, comme en Italie) et/ou à l'exercice de fonctions non fiscales (les douanes, par exemple).

Méthodologie et définitions

La durée moyenne de séjour (DMS) renvoie au nombre moyen de jours que les patients passent à l'hôpital. Elle est généralement obtenue en divisant le nombre total de jours passés par l'ensemble des patients hospitalisés au cours d'une année par le nombre des admissions ou sorties. Les admissions avec sortie le jour même ne sont pas prises en compte. Les données prennent en compte la totalité des hospitalisations (pas uniquement les soins curatifs/aigus).

Les données sur les procédures civiles sont issues de « Judicial Performance and its Determinants : A Cross-Country Perspective » (OCDE). La durée des procès est estimée (voir page 159). Le coût total du procès pour le justiciable (rapporté au montant de la demande, corrigé de la probabilité de bénéficier d'une aide juridictionnelle, fait référence à une affaire spécifique jugée au civil, du début à la fin. Il provient de la *Base de données Doing Business* de la Banque mondiale et englobe trois types de coûts engagés pour régler un litige commercial : frais de justice, frais d'exécution et frais d'avocats moyens.

Les chiffres sur la dépense par élève sont ceux de l'exercice 2009. La dépense par élève est égale à la dépense totale par établissement d'enseignement (public et privé confondus, si ce n'est pas précisé), divisée par le nombre d'élèves en équivalent temps plein inscrits, et elle inclut à la fois les services éducatifs et des services auxiliaires. Comme la durée des formations varie d'un pays à l'autre, la dépense annuelle par élève peut n'être qu'une mesure imparfaite de la dépense totale par élève. Les scores obtenus par les élèves sont issus d'une évaluation des compétences des jeunes de 15 ans effectuée dans le cadre du programme PISA.

Les données sur l'administration fiscale ont été fournies par les services fiscaux interrogés ou extraites de rapports officiels des pays. Il existe trois sortes de dépenses en matière d'administration fiscale : les coûts administratifs, salariaux et informatiques. Les coûts informatiques ont été définis comme le coût total de la fourniture d'un soutien informatique pour toutes les opérations administratives, qu'elles concernent les impôts ou non. Afin de faciliter les comparaisons, on s'est employé à distinguer les moyens utilisés et les coûts engagés pour les fonctions fiscales et non fiscales.

Pour en savoir plus

- OCDE (2013a), *Tax Administration 2013: Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200814-en>.
- OCDE (2013b, à paraître), *Panorama de la santé 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>.
- Palumbo, G. et al. (2013), « Judicial Performance and its Determinants: A Cross-Country Perspective » ; *Études de politique économique de l'OCDE*, n° 5, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k44x00md5g8-en>.

Notes relatives aux graphiques

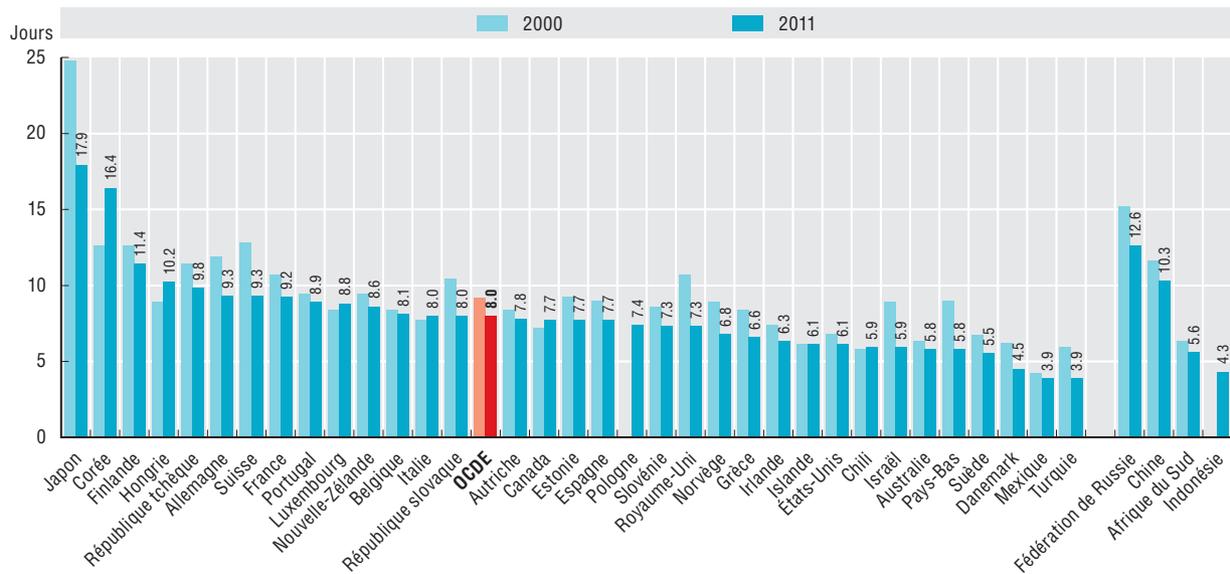
- 2.21 : Pour le Canada, le Japon et les Pays-Bas, les données renvoient à la durée moyenne de séjour pour les soins curatifs (aigus), ce qui engendre une sous-estimation. Concernant les données indiquées pour 2011 : les données pour l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, la Chine, la Fédération de Russie, la France et la Norvège sont celles de 2010 ; les données pour l'Islande sont celles de 2009 ; les données pour la Grèce et l'Indonésie sont celles de 2008. Concernant les données indiquées pour 2000 : les données pour la Chine et la Corée sont celles de 1999 ; les données pour l'Autriche et le Chili sont celles de 2001 ; les données pour le Luxembourg sont celles de 2002.
- 2.22 : Les données pour le Royaume-Uni ne couvrent que l'Angleterre et le Pays de Galles. Pour plus d'informations sur ces données, vous pouvez consulter la *Base de données Doing Business*.
- 2.23 : Les données relatives aux dépenses pour le Canada sont celles de 2008. Les données relatives aux dépenses pour le Chili sont celles de 2010. Les données relatives aux dépenses pour la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Suisse, le Brésil et la Fédération de Russie concernent uniquement les établissements publics.
- 2.24 : Les cotisations de sécurité sociale (CSS) et les droits d'accise ne sont pas compris pour l'Allemagne, la France, la Pologne, le Portugal, la République slovaque et la République tchèque. Les CSS ne sont pas comprises pour l'Autriche, la Belgique, la Corée, l'Espagne, le Japon, le Luxembourg et le Mexique. Les droits d'accise ne sont pas compris pour la Finlande, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie. Pour l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Irlande, les coûts incluent les droits de douane. Pour l'Estonie, les coûts incluent les droits de douane pour 2005. Pour l'Espagne, les coûts incluent les droits de douane pour 2008 et 2011. Pour le Chili et la Suède, les coûts excluent le recouvrement des créances. Pour la Suisse, seule l'administration de la TVA est prise en compte. Pour l'Islande, les ratios calculés pour ces années sont sous-estimés car il semble que tous les coûts n'aient pas été quantifiés aux fins de l'enquête. Pour l'Italie, les ratios calculés pour ces années sont bien inférieurs aux vrais ratios, car ils ne tiennent pas compte des dépenses correspondant aux travaux relatifs à la fiscalité menés par d'autres organismes, qui n'ont pas été quantifiés. Pour les États-Unis, les ratios indiqués sont différents de ceux publiés par l'IRS, car on a utilisé en dénominateur le recouvrement « net », et non « brut », de recettes. Les données pour l'Italie ne reflètent pas la réforme en cours visant à rationaliser le recouvrement des recettes.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2. LA GOUVERNANCE STRATÉGIQUE

L'efficacité du secteur public

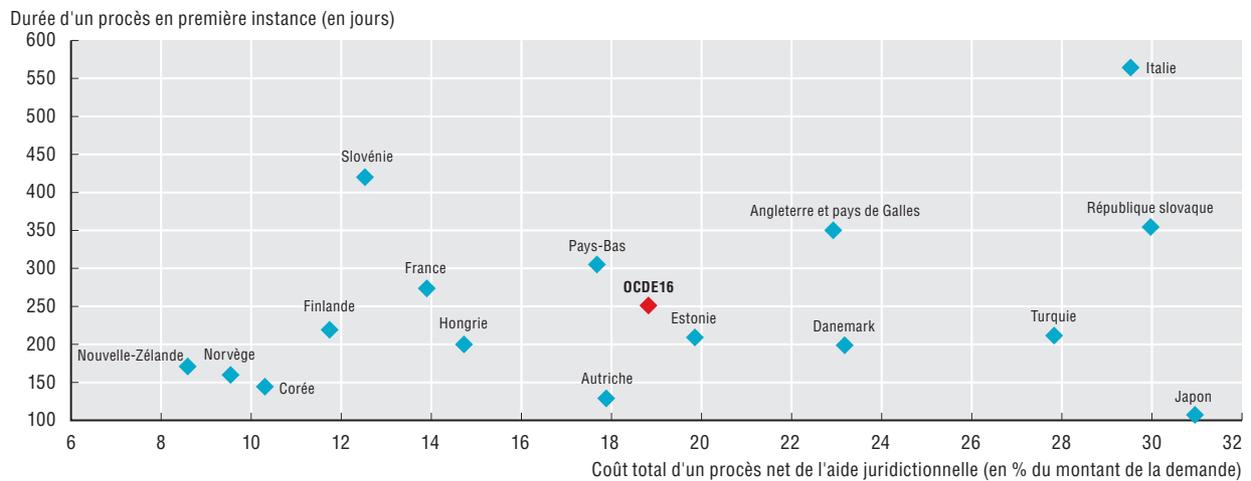
2.21. Durée moyenne de séjour toutes causes confondues (2000 et 2011)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158791>

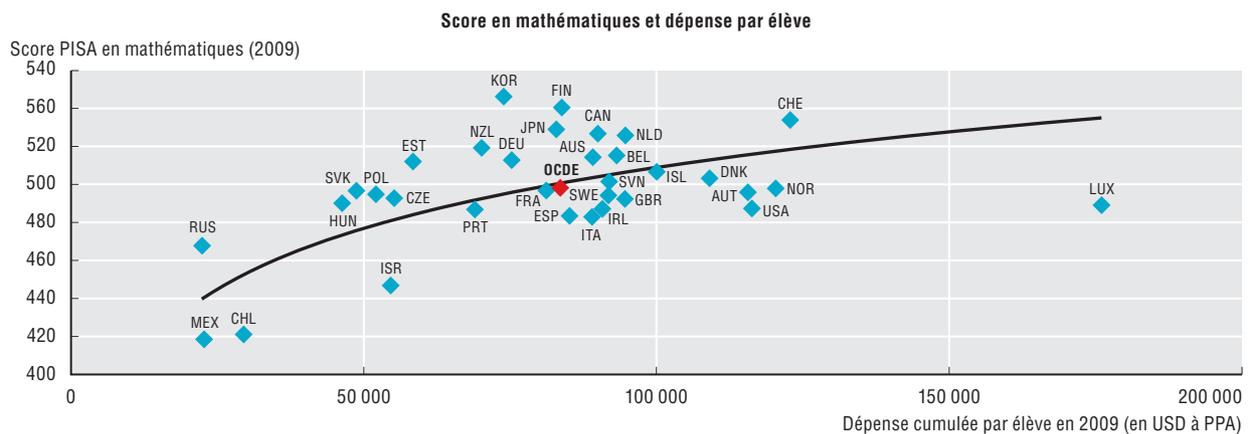
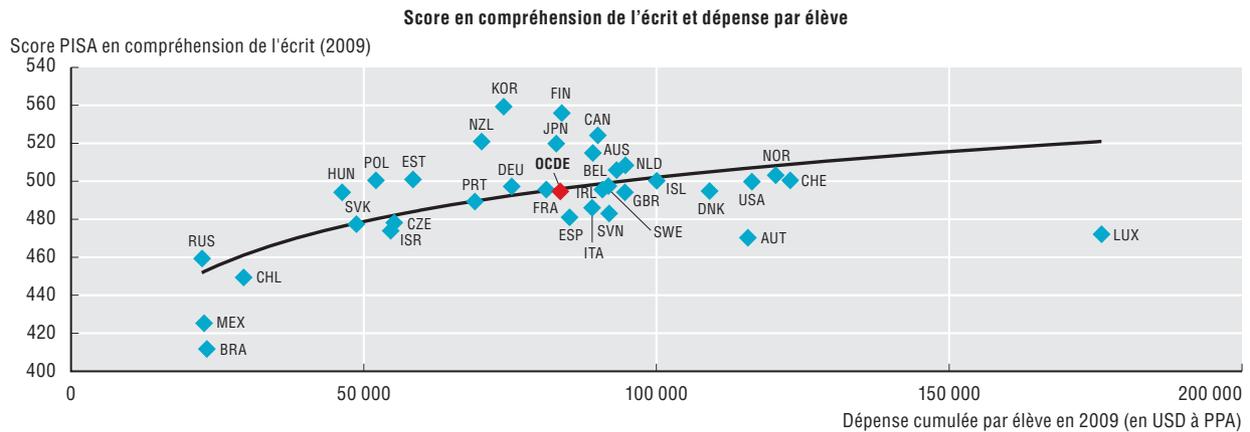
2.22. Durée d'un procès en première instance (en jours) et coût d'un procès (rapporté au montant de la demande, 2012)



Source : Base de données Doing Business de la Banque mondiale et Palumbo, G. et al. (2013), « Judicial Performance and its Determinants : A Cross-Country Perspective », Études de politique économique de l'OCDE, n° 5, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k44x00md5g8-en>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158807>

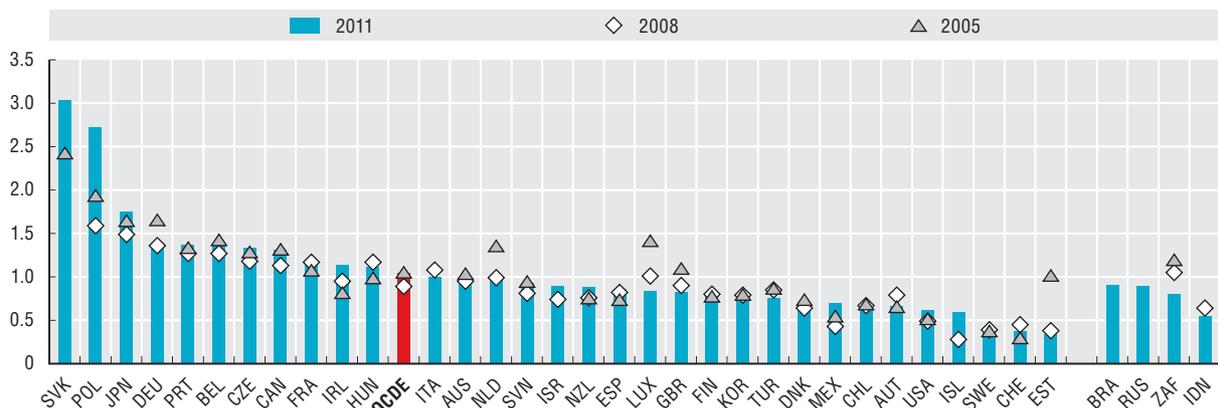
2.23. Scores PISA et dépense cumulée par élève entre 6 et 15 ans, en USD à PPA (2009)



Source : OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>, tableau B1.3b ; et OCDE (2010), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (Volume I)*, PISA, Éditions OCDE, Paris, tableau I.2.3, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr>.

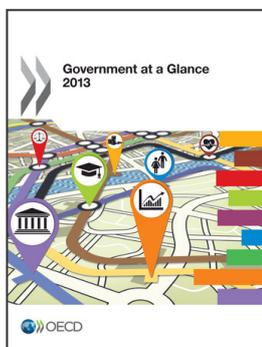
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158815>

2.24. Ratios des coûts de recouvrement (coûts administratifs/recouvrement net de recettes) (2005, 2008 et 2011)



Source : OCDE (2013), *Tax Administration 2013: Comparative Information on OECD and other Advanced and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200814-en>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158825>



Extrait de :
Government at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « L'efficacité du secteur public », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.